

Ecole Nationale de la Magistrature – Paris

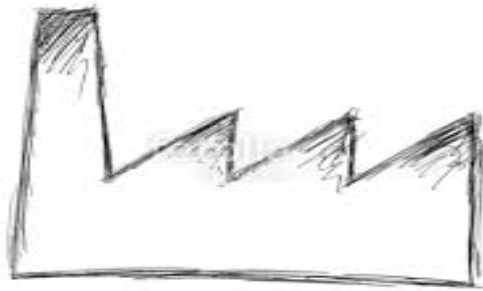
Colloque

GROUPES DE SOCIÉTÉS ET DROIT DU TRAVAIL

Nouvelles articulations, nouveaux défis

Lieu : ENM, 3 ter Quai aux fleurs, 75004 Paris

Vendredi 13 octobre 2017



Inscription obligatoire avant le 10 octobre 2017 par mail :

organisation.colloque13octobre@gmail.com

PRÉSENTATION DU COLLOQUE

Les groupes de sociétés, qui emploient 60% des salariés en France, constituent une forme majeure d'organisation juridique des entreprises. Ils mettent régulièrement à l'épreuve les règles du droit du travail, dont l'interprétation et l'application sont principalement référées à la catégorie d'employeur.

De nombreux contentieux, à l'instar de l'appréciation du motif économique de licenciement, de l'identification d'une situation de coemploi ou de la mise en œuvre des prérogatives des représentants du personnel, illustrent les difficultés à saisir les formes et grandeurs des pouvoirs qui structurent les groupes. Ils mettent aussi en lumière les obstacles rencontrés par les salariés et leurs représentants pour imputer des responsabilités à des sociétés tierces au contrat de travail et accéder à la preuve de leur implication dans les décisions managériales qui impactent l'emploi.

Or, les transformations récentes du droit du travail - et peut-être, plus largement, les perspectives offertes par le droit de la Responsabilité sociale des entreprises - ne sont-elles pas de nature à remettre en cause ces situations juridiques auxquelles les pratiques des groupes se sont depuis longtemps adaptées ? Quel sera l'impact de ces évolutions et quelles modifications faut-il en attendre dans l'appréhension des groupes, notamment en droit du travail ?

Un colloque réunissant des intervenants universitaires, magistrats et avocats propose de faire la lumière sur les techniques « d'ingénierie » juridique des groupes de sociétés et d'identifier les défis qu'elles recèlent pour les praticiens du droit du travail. Au-delà, il s'agira d'examiner l'impact des évolutions du droit du travail sur l'organisation et le fonctionnement des groupes et sur ses adaptations possibles pour mieux en saisir la réalité. Les analyses seront enrichies d'éclairages des autres disciplines, notamment du droit des sociétés ou du droit fiscal.

Si le thème et les orientations de ce colloque se veulent résolument prospectifs, il s'adresse également aux magistrats et avocats, confrontés aux difficultés, y compris probatoires, auxquelles les exposent les stratégies d'organisation des groupes et attentifs aux voies nouvelles qui peuvent s'offrir pour surmonter ces écueils et, peut-être, rebattre les cartes de la responsabilité des décideurs économiques.

Colloque parrainé par :

- l'École Nationale de la Magistrature
 - Le Centre de droit privé et de sciences criminelles d'Amiens (CEPRISCA)
- L'Institut de recherche juridique sur l'entreprise et les relations professionnelles de Nanterre
(IRERP)
- Le Laboratoire de droit privé de l'Université de Cergy (LEJEP)

PROGRAMME 9h – 18h

9h00 Accueil

9h15 Propos introductifs : Charley Hannoun, Professeur à l'Université de Cergy Pontoise

9h30-10h45 - Le groupe, périmètre d'application du droit du travail

Quelles rationalités des périmètres ?

Marguerite Kocher, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg

L'accord de groupe : nouveaux horizons

Elsa Peskine, Maître de conférences à l'Université de Paris Nanterre, IRERP

Quel juge compétent pour les groupes transnationaux ?

Jérôme Porta, Professeur à l'Université de Bordeaux

10h45 : Pause

11h00-12h15 - Le juge face aux techniques de circulation de pouvoir et de valeur

Table ronde

Bruno Dondero, Professeur à l'Université de Paris I

Clément Barillon, Maître de conférences à l'Université de Paris Nanterre

Georges Cavalier, Maître de conférences, HDR, Université de Lyon III

Karim Sid Ahmed, Maître de conférences, Université de Cergy

14h00-16h15 - L'évolution des techniques de responsabilisation des décideurs

Co-emploi et responsabilité civile

Sabine Mariette, Présidente de chambre à la Cour d'appel de Douai

Stéphane Vernac, Maître de conférences à l'Université de Picardie Jules Vernes, CEPRISCA

Devoir de vigilance

Charley Hannoun, Professeur à l'Université de Cergy Pontoise, LEJEP

Le droit des groupes vu d'ailleurs

Sheldon Leader, Professeur à l'Université d'Essex (Angleterre)

16h15 : Pause

16h30-18h - L'accès à la connaissance du groupe

L'information portable : le droit à l'information

Amine Ghenim, Avocat

L'information quérable : le droit à la preuve

Fiodor Rilov, Avocat

Patrick Henriot, Magistrat honoraire

Propos conclusifs

Stéphane Vernac, Maître de conférences à l'Université de Picardie Jules Vernes, CEPRISCA